

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1286

présenté par
Mme Poussier-Winsback, rapporteure thématique

ARTICLE 6

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« de consignation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique. Il résulte de l'alinéa 13 du présent article la suppression de la mention à une consignation au premier alinéa du 1° du II de l'article L. 171-8 du code de l'environnement.